

CONSEIL DE SURVEILLANCE Séance du lundi 23 juin 2025

Délibération N°03/2025

Affectation des résultats 2024

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AYANT VOIX DELIBERATIVE

Présents :

- **Monsieur le Docteur Jean LACOSTE**, représentant de la ville de Pau, Vice-Président du Conseil de Surveillance,
- **Monsieur Jean-Louis CALDERONI**, Maire de Bizanos, représentant de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées,
- **Monsieur Mohamed AMARA**, représentant de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées,
- **Madame Geneviève BERGÉ**, Représentant le Président du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- **Madame Sylvie LAFUENTE**, Représentante de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT),
- **Monsieur le Docteur Eric MONLUN**, Représentant la Commission Médicale d'Etablissement,
- **Madame le Docteur Karine MASSALOUX-TAROZZI**, Représentante de la Commission Médicale d'Etablissement,
- **Madame Sandrine BARADAT**, Représentante des organisations syndicales (CGT),
- **Monsieur Denis LAVROF**, Représentant des organisations syndicales (CFDT),
- **Monsieur Pierre PEYRE**, désigné par Monsieur le Directeur Général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,
- **Madame le Docteur Catherine DUBROCA**, désignée par Monsieur le Directeur Général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,
- **Monsieur le Docteur Bernard CENRAUD**, désigné par Monsieur le Préfet,
- **Madame Juliette COLINMAIRE**, Association Visiteurs des Malades en Etablissements Hospitaliers, Représentante des usagers, désignée par Monsieur le Préfet,
- **Madame Anne-Marie PEENE**, Ligue contre le Cancer, représentante des usagers, désignée par Monsieur le Préfet.

Excusés :

- **Monsieur François BAYROU**, Maire de Pau, Président du Conseil de Surveillance.

Délibération N°03/2024

Affectation des résultats 2024

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE,

VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L. 6143-1 (3°) et suivants,

VU le rapport financier remis aux membres du Conseil de surveillance (document préparatoire),

VU la concertation du Directoire en date du 16 juin 2025,

VU l'avis de la Commission Médicale d'Etablissement en sa séance du 10 juin 2025,

VU l'avis du Comité Social d'Etablissement en sa séance du 12 juin 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote, dont les résultats s'établissent ainsi qu'il suit :

Votants : 14

Abstentions : 1

Contre : 1

Pour : 12

DECIDE :

- Au regard du résultat comptable de l'exercice 2024 :

Intitulé des Comptes de Résultat	RESULTAT COMPTABLE 2024	Solde au 31/12/2023		RESULTAT A AFFECTER Solde au 31/12/2024
		110 Report à nouveau excédentaire	119 Report à nouveau déficitaire	
Activité principale	-16 535 390,61		-10 543 315,16	-27 078 705,77
Unité de Soins de Longue Durée	-395 168,80	0,00	-2 372 509,70	-2 767 678,50
section hébergement	-319 422,45		-912 201,94	-1 231 624,39
section dépendance	-90 073,28		-445 454,71	-535 527,99
section soins	14 326,93		-1 014 853,05	-1 000 526,12
Instituts de Formation	-115 079,89		-376 223,71	-491 303,60
Groupement Hospitalier de Territoire	0,00	0,01		0,01
TOTAL GENERAL	-17 045 639,30	0,01	-13 292 048,57	-30 337 687,86

L'adoption des propositions d'affectations suivantes :

Intitulé des Comptes de Résultat	RESULTAT A AFFECTER Solde au 31/12/2024	Proposition d'affectation		
		10686- Reserve de compensation	106820 Excédents affectés à l'investissement	110/119 Report à nouveau (excédentaire/déficitaire)
Activité principale	-27 078 705,77			-27 078 705,77
Unité de Soins de Longue Durée	-2 767 678,50	0,00	0,00	-2 767 678,50
section hébergement	-1 231 624,39			-1 231 624,39
section dépendance	-535 527,99			-535 527,99
section soins	-1 000 526,12			-1 000 526,12
Instituts de Formation	-491 303,60			-491 303,60
Groupement Hospitalier de Territoire	0,01			0,01
TOTAL GENERAL	-30 337 687,86	0,00	0,00	-30 337 687,86

Fait à Pau, le 23 juin 2025

Le Vice-Président du Conseil de Surveillance,

Pour ampliation,

Le Directeur,


Docteur Jean LACOSTE


Julien ROSSIGNOL